



Programme de la formation du C.G.O.

MODULE : CERTIFICAT GÉNÉRAL D'OPÉRATEUR (Durée : 70 h)

Références STCW :

Section A-IV/2 : Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des certificats d'opérateur des radiocommunications dans le cadre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)

Tableau A-IV/2-1

Compétences attendues :

- Émettre et recevoir des renseignements en utilisant les sous-systèmes et appareils du SMDSM et en assurant les fonctions requises dans le SMDSM,
- Assurer des services radioélectriques en cas d'urgence.

Programme de la formation :

FORMATION MODULAIRE		
Matières	Cours	Formation Pratique
Module CRO-1 (Base CRO)		
Cadre réglementaire du service mobile maritime	35h00	35h00
Identification des stations radio		
Ouvrages et documents		
Le principe des radiocommunications maritimes – le principe de fonctionnement des équipements		
Les équipements du SMDSM - connaissance détaillée et pratique de l'utilisation des équipements		
Autres équipements		
La recherche et le sauvetage		
Systèmes de comptes rendus des navires		
Utilisation de l'anglais		
Correspondance publique		
<i>Total module CGO</i>		70h00
TOTAL FORMATION « CERTIFICAT GÉNÉRAL D'OPÉRATEUR »		70h00